

d'arpentage. Le gouvernement de Québec a créé une école de papeterie à Trois-Rivières, au coeur même de cette industrie; plusieurs collèges d'agriculture donnent des cours abrégés sur l'aménagement forestier; enfin, une école de gardes-forestiers a été ouverte à Québec.

La pratique de la sylviculture par les particuliers et les industriels est facilitée par les services fédéral et provinciaux, tant par leurs conseils que par la distribution de jeunes arbres. Le service forestier fédéral possède deux pépinières dans la Saskatchewan, l'une à Indian Head et l'autre à Sutherland, près de Saskatoon; six ou sept millions d'arbres sont annuellement distribués aux fermiers et aux éleveurs des provinces des prairies, pour la plantation de bosquets destinés à servir d'écran contre les grands vents. Sous certaines conditions, cette distribution est gratuite, le destinataire n'ayant à payer que le transport.

La province d'Ontario imite cet exemple et distribue au moins 7,000,000 d'arbres par an, provenant de ses six pépinières. Afin d'encourager la création de forêts communales par les villes et les municipalités, le gouvernement provincial se charge de planter gratuitement toute terre achetée par une municipalité à cet effet.

Les terres arables servant au reboisement donnent droit à une exemption de taxe jusqu'à concurrence de 10 p.c. de la superficie totale d'une ferme, mais ce privilège est limité à 20 acres.

Dans le Québec, une pépinière d'arbres forestiers, à Berthierville, sert de station de démonstration à l'École Forestière, en même temps que d'école des gardes-forestiers. Elle fournit actuellement environ un demi-million d'arbres, donnés ou vendus annuellement dans la province, soit transplantés, soit poussés sur graine, ainsi que des arbres plus gros pour l'ornementation. On agrandit cette pépinière qui pourra désormais contenir cinq millions d'arbres. Enfin, la législation pourvoit à la création de forêts communales dont le nombre est actuellement de 38.

6.—Utilisation des forêts.

Le défrichement de la forêt fut la première étape de la colonisation de l'est du Canada par les hardis pionniers qui s'y fixèrent. Après avoir prélevé sur le bois abattu ce qui était nécessaire à la construction des bâtiments, au clôturage et au chauffage, le surplus était livré au feu pour s'en débarrasser. Plus tard, des chemins furent ouverts dans la forêt aux environs des fermes et des habitations, pour permettre de l'exploiter; au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux colons, l'abatage du bois prit une importance croissante, car les besoins augmentaient, mais aussi l'approvisionnement reculait constamment. Cette industrie qui prit naissance dans la vallée du bas Saint-Laurent et dans les provinces maritimes, s'étendit vers le nord et vers l'ouest, en même temps que la colonisation se développait.

La vallée de l'Outaouais devint le premier centre important d'activité commerciale à cet égard; c'est de là que partaient les radeaux de bois équarri qui descendaient jusqu'à Québec, lieu d'embarquement pour l'exportation. Plus tard, cette industrie se répandit dans les parages de la baie Georgienne et de la rivière à la Pluie. Quoiqu'elle règne aujourd'hui dans toutes les parties de la Puissance, ces districts sont encore les grands fournisseurs de bois de l'est du Canada. Au nord des provinces des prairies, les chantiers de coupe de bois se sont ouverts avec la colonisation de cette région, mais leurs produits n'excèdent pas habituellement les besoins locaux. L'exploitation des immenses forêts de la Colombie Britannique fut entreprise simultanément avec celle des forêts des Etats-Unis longeant le littoral du Pacifique; elle n'a jamais cessé de progresser. En 1908, cette province fournissait